

PROLONGEMENT DU T2

Colombes – Travaux de chaussée

FERMETURE - Amorces des rues Pierre Brossolette, d'Estienne d'Orves et Gros Grès

Du 14 au 18 mars 2011

Les travaux de chaussée se dérouleront en amorce des rues Pierre Brossolette, Estienne d'Orves (Côté Colombes) et Gros Grès (Côté Colombes) (voir les zones en travaux sur le plan au dos), du 14 au 18 mars 2011. **Pendant cette phase, la circulation sera neutralisée au niveau de la zone en travaux. Des déviations seront mises en place et le stationnement sera interdit afin de mettre ces rues à double sens pour permettre l'accès des riverains.**

Une file de circulation sera neutralisée ponctuellement entre 10h et 16h sur le boulevard Charles de Gaulle au droit des zones en travaux .

Préalablement à ces travaux, lors de la nuit du 14 au 15 mars 2011, l'entreprise réalisera la mise en place de la signalisation provisoire.

INFOS PRATIQUES

Comment s'informer sur les travaux, les accès et le stationnement ?

www.t2ladefensebezons.fr

Inscrivez-vous en ligne à l'alerte InfoTrafic !

L'agent de proximité du prolongement du T2, Gabriel DOUSSEAU, est à votre disposition pour répondre à vos questions.

Il est joignable :

- Lors de ses permanences au Point Informations Tramway, place Victor Basch à Colombes (le jeudi de 15h30 à 18h et le vendredi de 13h30 à 16h)
- Par téléphone : 06.66.47.14.90
- Par mail : contact@t2ladefensebezons.fr

Nous vous assurons de notre volonté de réduire au maximum les perturbations sur la vie de votre quartier et comptons sur votre compréhension.

L'équipe du prolongement du T2





Entre La Défense et Bezons





contact@t2ladefensebezons.fr

www.t2ladefensebezons.fr

PROLONGEMENT DU T2



-  Zone en travaux - circulation neutralisée
-  Accès riverains et livraisons
-  Zone en travaux - circulation neutralisée
-  Accès riverains et livraisons

-  Sortie riverains et livraisons
-  Interdiction de stationner
-  Sortie riverains et livraisons
-  Interdiction de stationner